

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 349

présenté par
Mme Massat-----
ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« et de distribution des produits agricoles et alimentaires respectueux de l'environnement
et »,

les mots :

« biologique et respectueux de l'environnement ainsi que les modes de distribution des
produits agricoles et alimentaires ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification. Les modes de production et les modes de distribution suivent des logiques différentes, il est utile d'accorder un paragraphe à chacun, et de faire référence au mode de production biologique pour assurer son développement et sa reconnaissance comme mode de production durable.